Le 4 décembre 2017

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**BOURSORAMA**

# INADMISSIBLE !

**Après….  :**

- **15 milliards d'€** de pertes et dépréciations suite aux subprimes depuis 2007
- **4,82 milliards d'€** de pertes dans l'affaire Kerviel en 2008
- **445,8 millions d'**€ d'amende infligée en décembre 2013 par la commission européenne suite à des accusations de manipulation du marché de taux Euribor. En avril 2016, cette amende a été réduite à 227,7 millions d'€.
- **963 millions d'€** versés au fonds souverain libyen Lybian Investment Authority (LIA) en Mai 2017 pour éviter un long procès concernant des faits de corruption
- **2,2 milliards d'€** de provisions pour litiges passées dans les comptes entre 2013 et le T3 2017
- **etc…**

**3 dossiers litigieux…… dans lesquels la Société Générale est mise en cause…**

**….. Et qui, faute de visibilité sur leur dénouement** et pour des raisons juridiques (risque d'avoir des informations privilégiées en interne), **amènent la Société Générale à annuler <u>pour la 1ère fois de son histoire</u> le PMAS réservé aux salariés du groupe :**

- soupçons de manipulations de taux interbancaire Libor.
- Volet pénal du LIA dans lequel la SG négocie avec la justice américaine et est visée par une enquête du PNF concernant d'éventuelles violations des lois anti-corruption.
- Viol supposé d'embargo : les négociations se poursuivent avec la justice américaine

La semaine dernière, la Société Générale a présenté son **Plan stratégique pour 2020** avec comme une des cinq priorités définies : *« maintenir une stricte discipline des coûts »* grâce notamment à un **nouveau plan d'économies de 1,1 milliard d'€ d'ici 2020** avec 900 suppressions d'emplois supplémentaires, 100 fermetures d'agence supplémentaires et probablement aucune augmentation collective, comme depuis 6 ans.

**Sur seulement 3 trimestres en 2017, les litiges auront coûté** à la Société Générale **1,9 milliard** (950 millions d'€ de provisions plus 963 millions d'€ versés au LIA) **soit bien plus que les économies imposées aux salariés pendant les 3 prochaines années !**

**QUEL GACHIS !!!**

Du fait de l'annulation du PMAS, **les salariés de Boursorama, ayant choisi d'investir en mai 2017 en actions Société Générale, sont pénalisés à plusieurs titres :**

- **Perte de la décote de 20%** sur le cours de l'action Société Générale
- **Perte de l'abondement exceptionnel de 300% avec plafond de 2000 € (bruts)**
- **Blocage des sommes pendant 5 ans sur un fonds non choisi par les salariés** et dont la rentabilité est négative (- 0,12% pour Arcancia Trésorerie depuis le 1/1/17)

**Les salariés de Boursorama** et ceux du groupe Société Générale, 1er actionnaire de la société avec 6,61% du capital et environ 10% des droits de vote :

- ont investi **de bonne foi** en actions Société Générale et n'ont **jamais** été **informés avant** la souscription en mai 2017 **de risques ou d'incertitudes sur le PMAS**
- subissent un **préjudice financier**
- voient la **confiance** qu'ils ont placée dans leur groupe **bafouée**

## Les actions menées par la CFDT :

Pour toute Information, vous pouvez contacter Philippe CLOUZEAU et Nora DIAB

- **09/11/17** : Au Conseil de Surveillance du FCP SG Actionnariat (Fonds E) : déclaration à l'unanimité des représentants des salariés du groupe SG détenteurs du fonds E. « *Face à l'inquiétude et à la déception liées à l'annulation du PMAS**, les représentants des salariés SGPM et de ses filiales,** représentés dans cette instance, **demandent unanimement l'ouverture de discussions avec des organisations syndicales afin de déterminer le devenir du PMAS** »* > Déclaration relayée aux dirigeants de la Société Générale.

- **23/11/17** : En réunion de CE, **la CFDT a fait part à la direction de Boursorama du fort ressenti des salariés concernés qui sont lésés et dont la confiance a été bafouée et demande que soient étudiées les solutions suivantes :**
  - récupération des fonds investis sous réserve de la faisabilité juridique
  - abondement initialement prévu sur le fonds SG versé sur le fonds Arcancia
  - abondement initialement prévu sur le fonds SG versé lors d'un arbitrage qui serait effectué avant la fin de l'année 2017 du fonds Arcancia vers le fonds SG

- **29/11/17** : Lors de la réunion de **NAO** entre les organisations syndicales de la **Société Générale** et la direction des Relations Sociales, la CFDT de la Société Générale via ses deux délégués syndicaux a relayé le ressenti des salariés de Boursorama et les demandes de la CFDT de Boursorama et plus généralement des filiales du groupe.

- **12 et 13/12/17** : Lors de la réunion semestrielle du Comité de Groupe Européen de la Société Générale, un point relatif à l'annulation du PMAS a été mis à l'ordre du jour par le Secrétaire du CGE, par ailleurs salarié de Roumanie. **Philippe Clouzeau**, élu également au Comité de Groupe Européen **interpellera la direction de la Société Générale sur** l'annulation du PMAS, ses conséquences, le ressenti des salariés et **les solutions envisagées afin de réparer le préjudice et restaurer la confiance.**

### Faites respecter vos droits, adhérez à la CFDT

Nom : Prénom :

Statut (TMB ou Cadre) : Signature :

A retourner à Nora Diab ou Philippe Clouzeau, DS CFDT Boursorama